

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DEVILLE LES ROUEN



Département
de la
Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026



Arrondissement
de Rouen

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 05 mai 2026 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier Dufour, premier adjoint, remplaçant provisoirement Madame le Maire empêchée.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Canton de
Mont-Saint-Aignan

Étaient présents : Dufour Xavier, Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Guillet Dorothee, Ridez Yoann, Deme Abdoul-Aziz, Nectoux Béatrice, Iacopino Laurent, Thiessé Stéphanie, Monteiro Rodolphe, Police Perle, Guillet André-Philippe, Delpierre Dit Cafarin Caroline, Delahaye Joël, Allain Jessy, Hatton Romain, Binard Sylvie, Achenza Anthony, Desnoyers Nathalie, Etancelin Séverine, Gissinger Alban, Lefevre Amélie, Nicolle Nadia, Claudel Guillaume, Lethuillier-Levet Valérie.

Délibération
n°26-40



Elections
Sénatoriales –
désignation des
suppléants des
délégués

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Deloignon Mirella à Dufour Xavier, Boutigny Annette à Mottet Delphine, Appriou Philippe à Deme Aziz, Marin-Curtoud Virginie à Guillet Dorothee, Boutin Annie à Ridez Yoann.

Étaient absents : Hébert François, Belhadj Lazreg.

Secrétaire de séance : Alban Gissinger.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Dans les villes de 10 000 à 19 999 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Les délégués suppléants (au nombre de 9) sont élus parmi les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur Dufour, premier adjoint, président du bureau, indique que le bureau électoral est composé par les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les 2 membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Délibération n°26-40/Nom. : 5.3 Désignation de représentants

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'État.

Mme Allain Jessy, MM Delahaye Joël, Guillet André-Philippe, Gissinger Alban.

Les listes déposées sont :

- Liste « Cheval Alexandre » : Mme Emo Martine, M. Cheval Alexandre, Mme Moudni Fouziia, M. Decaux Didier, Mme Grenier Marie, M. Dehais Sébastien, Mme Manland Ashley, M. Prieur Laurent, Mme Demunck Elisabeth.
- Liste « Tsafack Donkeng Guy » : M. Tsafack Donkeng Guy, Mme Floc'h Blandine, M. Helloin Marc, Mme Hamidou Haby, M. Morlaine Maxime, Mme Pontillon Catherine, M. Chanteloup Christian, Mme Gressier-Bouchez Christine, M. Petit Christophe.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants sur 31 suffrages exprimés :

- *Liste « Cheval Alexandre » : 26 voix*
- *Liste « Tsafack Donkeng Guy » : 5 voix*

Monsieur Dufour proclame les résultats définitifs :

- *Liste « Cheval Alexandre » : 8 sièges*
- *Liste « Tsafack Donkeng Guy » : 1 siège*

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, au registre suivent les signatures,



Pour extrait certifié conforme,
Le 1^{er} adjoint,

Xavier Dufour



Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance,

Alban Gissinger

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602168-20260605-delib2640-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

Affichée le 11 JUIN 2026

Délibération n°26-40/Nom. : 5.3 Désignation de représentants

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'État.